

Comment utiliser ce médicament

Ce que c'est



Certaines personnes atteintes d'arthrite ont trop de IL-17. IL-17 est une protéine que l'on retrouve dans l'organisme et qui est responsable de la douleur et de l'enflure des articulations. Le bimekizumab est un agent biologique qui inhibe IL-17 et soulage la douleur et l'enflure de l'arthrite.

Administré par injection



On administre le bimekizumab par injection. La dose normale est de 320 mg toutes les 8 semaines.

Prenez-le une fois par mois



Vous recevrez des injections toutes les 4 semaines pendant les 16 premières semaines. Ensuite, vous recevrez des injections toutes les 8 semaines. Vous, un ami ou un membre de la famille pouvez apprendre à faire l'injection.

Laissez-lui le temps d'agir



Bien que certains patients puissent se sentir mieux assez rapidement, chez d'autres patients, il faut parfois un peu plus de temps. Continuez de prendre votre médicament.

Ce qu'il faut faire

Cessez de le prendre si vous souffrez d'une infection



Le bimekizumab peut affaiblir votre capacité de lutter contre les infections. Cessez de le prendre et appelez le médecin si :

1. Vous présentez de la fièvre
2. Vous croyez souffrir d'une infection
3. Vous recevez des antibiotiques pour traiter une infection

Assurez-vous de subir un test de dépistage de la tuberculose



Tous les patients doivent subir un test cutané de dépistage de la tuberculose et une radiographie pulmonaire avant de commencer le bimekizumab. Parlez-en à votre médecin.

Prélèvements sanguins occasionnels



Il est important de subir occasionnellement des analyses sanguines pendant le traitement par bimekizumab pour assurer le suivi de votre arthrite et de vos numérations globulaires (sanguines).

Effets secondaires et faits importants

Maladie inflammatoire de l'intestin



Le bimekizumab peut provoquer des poussées une maladie inflammatoire de l'intestin (maladie de Crohn ou colite ulcéreuse). Informez votre médecin si vous développez une diarrhée pendant que vous prenez Le bimekizumab.

Chirurgie



Le bimekizumab doit être cessé avant une chirurgie. On peut recommencer le traitement après cicatrisation et en l'absence de tout signe d'infection. Si vous devez subir une chirurgie, il faut discuter avec votre médecin du moment où il faudra cesser le médicament.

Grossesse et allaitement



Le bimekizumab n'a fait l'objet d'aucune étude chez la femme enceinte. Il faut informer votre médecin si vous prévoyez devenir enceinte ou si vous allaitez.

Infection des voies respiratoires supérieures



L'effet indésirable le plus couramment observé par le bimekizumab est rhume.

Grive



Des patients ont développé un grive pendant qu'ils prenaient du bimekizumab. Veuillez appeler votre médecin si vous ressentez des douleurs ou des brûlures, des rougeurs ou des taches blanches à l'intérieur de la bouche.

Réaction allergique



Les patients ont très rarement développé des réactions allergiques à le bimekizumab. Arrêtez de prendre le bimekizumab si vous développez de l'urticaire ou si vous avez une réaction allergique.

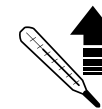
Quand faut-il appeler le médecin

Appelez si vous devez le cesser



- Si vous vous sentez mal et voulez le cesser
- Si vous vous inquiétez des effets secondaires possibles
- Si vous voulez cesser ou avez déjà cessé le médicament

Autres raisons de communiquer avec votre médecin :



Fièvre ou infection soupçonnée



Chirurgie



Grossesse



Vaccinations planifiées



Érythème cutané

Autres renseignements importants

Pour cesser le bimekizumab



Vous pouvez simplement cesser de prendre le bimekizumab. Vous n'avez pas besoin de le cesser graduellement.